

Compte-rendu de la commission Santé, Environnement et Bois

du 23 janvier 2025

Présents : M. COMPERO Eric, M. KISSEBERGER Dominique, Mme DUPONT Marie Blanche, M. CRASSO Patrick, M. BOISSEAU Alain, M. FLASQUE Antoine, M. RAMART Stephane, M. VOITON Sébastien, Mme SILVENTE Magalie.

Campagne d'affouage : Il y a quelques réclamations, dans l'ensemble les affouagistes sont satisfaits, l'organisation est satisfaisante.

Les 100 parts non réclamées seront effectuées par un forestier M. GUERIN (Ardennes forêt et paysage) pour environ 200 stères : Coût de la prestation 27 euros le stère.

Le bois sera vendu à la population de Bogny au prix de 35 euros le stère avec un maxi de 5 mètres.

Demande de riverains : Des demandes de riverains (M. Martens rue de l'étang et M. DA SILVA rue de la promenade) nous sont faite de façon régulière pour couper des arbres car cela procure de l'ombre et le soir le soleil n'est pas présent.

Seuls les arbres procurant un danger seront coupés, si cela n'est pas le cas, une réponse sera adressée aux demandeurs.

Prairie fleuries : Cette année les prairies fleuries seront renouvelées. Les services techniques vont faire chiffrer l'investissement de la machine environ 2500 euros car le coût de location est de 500 euros pour 2 jours.

Projets 2025 :

- Mise en fonction de l'arboretum, une nouvelle réunion avec l'ONF et M. PENISSON sera programmée.

- Création en régie de 4 ou 5 bacs d'environ 1m3 et seront installés autour de la Collégiale

- Création de tables et bancs en bois par nos services afin de remplacer les anciens et en ajouter des nouveaux.

Démolition Tisserand : Désamiantage au premier trimestre et récupération des différents éléments qui pourront resservir.

Parole donnée à M. FLASQUE ONF :

L'ONF informe que le pourcentage de reprise des plants est plutôt favorable à savoir plus de 80 % sur l'ensemble mise à part la parcelle 53 où 70 % présente des dégâts de gibier. Une fiche dégâts a été rédigée par l'ONF et envoyée à la fédération de chasse.

L'ONF propose de voir avec une société de chasse pour la mise en place de clôture électrique après replantation.

L'ONF fait part de la demande d'une société de chasse de créer des prairies à gibier (reste la question qui paye le broyage lourd environ 2 000 €)

Dégagement des parcelles 66 et 67 à faire.

Broyage de piste sur 8 kms.

Epareuse sur 5 kms.

Passage Busée ?

Parcelle 79 et 80 à dégager (prévues par les services technique)

Les travaux de curage des renvois d'eau seront effectués par les services techniques. (3 fois dans l'année)



Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Kevin GENGOUX